

DIRECTION DES SERVICES DE L'ÉDUCATION NATIONALE DE LA NIÈVRE

Circonscription Nevers 1 Secrétariat

Affaire suivie par : Laurence DOBINET Tél : 03 86 93 22 10

Mél: ien58nevers1@ac-dijon.fr

DSDEN de la Nièvre 19 place Saint-Exupéry – CS 70074 58028 Nevers Cedex Nevers, le 26 avril 2021

L'inspectrice de l'Éducation nationale de la circonscription de Nevers 1

à

Mesdames et Messieurs les directrices et directeurs d'écoles

Mesdames et Messieurs les enseignantes et enseignants

Mesdames et Messieurs les enseignantes et enseignants spécialisés et psychologues des RASED

Objet Note de service n° 7 : le conseil écoles/collèges de fin d'année

(À diffuser à tous les enseignants par voie électronique)

Le contexte sanitaire 2020/2021 a conduit l'équipe de circonscription à modifier les modalités de la liaison écoles/collèges et l'on a distingué **3 étapes** que je vous rappelle :

- 1- Temps 1 (premier trimestre) : rencontre entre le principal du collège et l'équipe de circonscription ;
- Temps 2 (deuxième trimestre): réunion d'échanges entre les équipes premier et second degré afin de choisir les axes de travail au regard des objectifs à inscrire dans le projet d'école 2021/2024 et le projet d'établissement;
- 3. Temps 3 (troisième trimestre) : passation des PPRE passerelle du 1^{er} degré vers le 2nd degré.

Cette note de service a pour objectif de vous présenter ce temps 3.

Au regard de vos observations sur les nouveaux formulaires que vous avez utilisés l'an passé et qui ont été appréciés, je vous propose donc en PJ :

- <u>Le bilan général de la classe</u> basé sur les listes des attendus en français et en mathématiques; vous y noterez ce que vous avez abordé comme notions. Un espace libre vous permettra d'ajouter des remarques supplémentaires;
- 2. <u>Le formulaire « PPRE passerelle »</u> adossé à ces deux listes sur lequel vous noterez s'il y a « <u>une vigilance à exercer sur les attendus</u> » ;
- 3. La liste récapitulative des élèves de CM2.

Comme l'année dernière, afin de faciliter les échanges au sein du conseil écoles/collège, je vous demanderai de transmettre ces documents tant au collège de secteur qu'à la circonscription avant la date de votre réunion avant :

- Le 25/05 pour le secteur de Saint Pierre le Moûtier ;
- Le 27/05 pour celui de Dornes ;
- Le 31/05 pour celui de Decize ;
- Le 1^{er}/06 pour celui d'Imphy ;
- Le 3/06 pour celui des Courlis Nevers;
- Le 7/06 pour celui de Victor Hugo Nevers.

Dans ces circonstances exceptionnelles, les conseils écoles/collège consacrés aux PPRE passerelles poursuivront deux objectifs prioritaires :

- 1. faire le point sur les notions abordées en classe afin d'ajuster la progression entre la fin de l'école élémentaire et le début du collège ;
- 2. sécuriser le passage des élèves qui devront bénéficier d'un PPRE passerelle.

Je vous tiendrai informés des modalités de concertation retenues par les collèges pour ces réunions.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Bon courage à tous.

L'Inspectrice de l'Éducation nationale de la circonscription de Nevers 1

Annette GIEN